



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bilan des consultations locales

***Projet de renforcement Grand Tétras dans le
massif des Vosges***

Avril 2024

I – Bilan des consultations locales réalisées sur le projet de renforcement de Grand Tétras dans le massif des Vosges

Les consultations réglementaires préalables à l'autorisation d'introduction de spécimens de Grand Tétras (***Tetrao urogallus***) dans le milieu naturel, ont été complétées par d'autres consultations jugées nécessaires compte tenu du contexte local du projet.

Ainsi, les consultations locales suivantes ont été réalisées :

- consultation pour avis de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) des Vosges : 20 février 2024 ;
- consultation pour avis de la CDNPS du Haut-Rhin : 23 février 2024 ;
- consultation publique (voir chapitre II du présent rapport) : du 4 au 24 mars 2024 ;
- examen du projet en comité consultatif de la réserve naturelle nationale (RNN) du Grand Ventron : 14 mars 2024 ;
- examen du projet en comité consultatif de la RNN du Tanet Gazon du Faing : 22 mars 2024 ;
- information des maires des communes des massifs potentiellement concernés par les premiers lâchers de Grand Tétras ;
- information des propriétaires concernés par les sites de lâchers de Grand Tétras.

La CDNPS des Vosges a émis un avis favorable : 8 voix pour, 1 voix contre, 3 abstentions (12 votes).

La CDNPS du Haut-Rhin a émis un avis favorable : 8 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention (10 votes)

Les examens en comités consultatifs des RNN n'ont pas donné lieu à un avis formel mais ont permis de recueillir les analyses des membres. Si le projet semble bénéficier d'une dynamique favorable dans le secteur de la RNN du Grand Ventron, une majorité de membres du comité consultatif de la RNN du Tanet Gazon du Faing sont réservés voire opposés au projet.

Enfin, l'information des maires et propriétaires n'a pas donné lieu à des retours systématiques de leur part. Cependant, on observe des positions variables des élus en précisant que les conseils municipaux ne se sont pas positionnés sur le projet.

L'ONF, en qualité de représentant du propriétaire, a donné son accord à l'introduction de Grand Tétras dans les massifs forestiers concernés. Les autres propriétaires privés et publics concernés n'ont pas répondu officiellement à ce stade.

II – Focus sur la consultation publique pour le projet de renforcement Grand Tétras

1 – Durée et diffusion de la consultation publique :

La consultation publique s'est déroulée du 4 au 24 mars sur les sites internet de la DREAL, de la préfecture des Vosges et de la préfecture du Haut-Rhin.

Elle contenait les éléments suivants :

- le dossier initial du projet de renforcement Grand Tétras (janvier 2023) ;
- le dossier complémentaire du projet de renforcement Grand Tétras (novembre 2023) ;
- l'étude de faisabilité en amont du projet de renforcement comprenant un volet modélisation, un volet socio-économique et un volet technique (3 rapports).
- une bibliographie sur l'état des connaissances sur le Grand Tétras ;
- l'évaluation de la stratégie nationale d'actions en faveur du Grand Tétras 2018-2022 et sa déclinaison sur le massif des Vosges ;
- les missions confiées à un groupe de travail pour contribuer à l'amélioration scientifique du projet de renforcement de Grand Tétras dans le massif des Vosges » ;
- les avis rendus par le CSRPN et le CNPN.

Le communiqué de presse de la préfecture des Vosges concernant cette consultation a été bien relayé dans la presse locale et par plusieurs médias nationaux en amont de son démarrage. Cette diffusion a permis une large participation du public à cette consultation.

2 – Principaux résultats de la consultation

957 contributions ont été réceptionnées à la DREAL Grand Est sur la période du 4 au 24 mars.

Elles se répartissent de la façon suivante : 811 avis défavorables, 137 avis favorables, et 9 avis non tranchés.

Certaines contributions ayant été émises par des organisations représentatives de collectifs, il convient de pondérer ces chiffres avec le niveau de représentativité de ces organisations. A noter les contributions des principales associations naturalistes ayant répondu à la consultation :

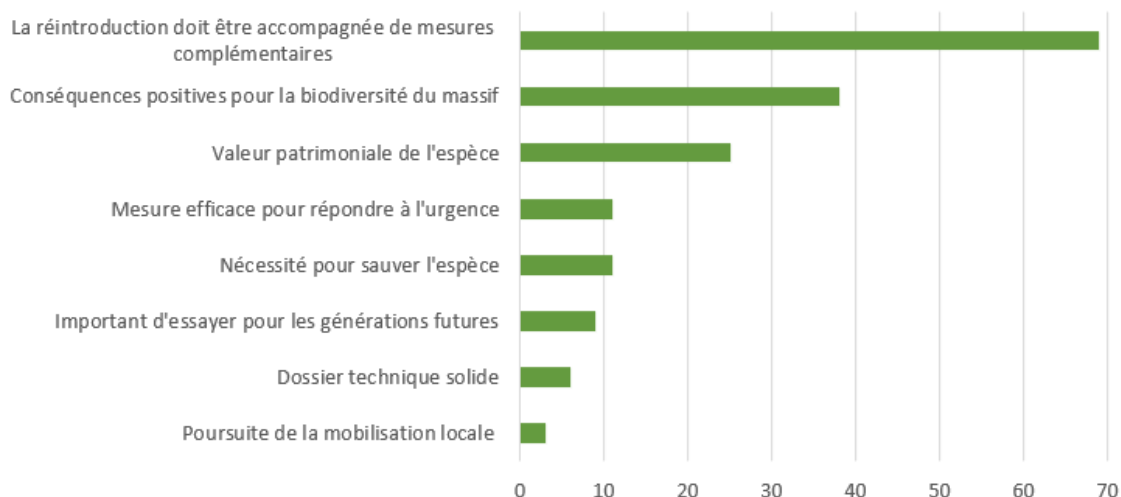
- Coordination de la LPO Grand Est (environ 5000 adhérents) : favorable ;
- Alsace Nature (environ 2500 adhérents) : favorable ;
- LOANA (environ 80 adhérents) : défavorable ;
- Oiseaux nature (environ 600 adhérents) : défavorable ;
- Lorraine Nature Environnement (environ 5000 adhérents) : défavorable ;
- Flore 54 (environ 275 adhérents) : défavorable.

La dynamique des contributions a été stable pendant les 15 premiers jours environ puis s'est largement intensifiée pendant les 4 derniers jours en lien avec une très forte médiatisation du projet. On note également une évolution de la nature des contributions, davantage basées pendant les 15 premiers jours sur une étude des pièces mises à disposition du public avec des avis en général circonstanciés des contributeurs. En outre, si les avis ont été relativement partagés pendant les 15 premiers jours, ils ont été très majoritairement défavorables en fin de consultation.

3 - Analyse des contributions

Avis favorables :

Principaux arguments des avis favorables (en nombre de réponses)



Le Grand Tétras est reconnu par une très grande majorité des contributeurs favorables au projet comme une **espèce emblématique** du massif des Vosges. Sa présence historique sur ce massif constitue pour 25 d'entre eux un motif en faveur du projet de réintroduction.

Les **témoignages de rencontre** avec cet oiseau par plusieurs habitants et le souci de sa **perte pour les générations futures** (9 mentions) rendent compte de la **valeur patrimoniale** forte associées à la présence de l'espèce pour les populations locales.

Trente-huit contributions mettent en avant les conséquences positives de la présence du Grand Tétras pour l'ensemble de la biodiversité. La présence de l'espèce est identifiée comme un levier pour la mise en place de mesures exigeantes (quiétude, gestion forestière...) qui bénéficient à l'ensemble de l'écosystème concerné.

Les avis favorables mettent en avant plusieurs arguments justifiant la mise en place d'un tel projet de translocation :

- l'introduction de nouveaux individus semble être **devenue indispensable au maintien de l'espèce** dans le massif des Vosges, au vu du faible nombre d'individus restants ;
- à la lecture du dossier, le **protocole proposé semble solide** et constitue sans doute le levier de renforcement déterminant, dans un contexte d'urgence avant l'extinction de l'espèce ;
- cette réintroduction d'individus norvégiens s'inscrit **dans la continuité des programmes d'actions antérieurs** mis en place pour la préservation de cette espèce dans le massif des Vosges. De nombreux efforts ont déjà été fournis et cette opération doit avoir lieu pour que ces efforts ne soient pas vains ;
- **considération éthique** : l'Homme est responsable du déclin du Grand Tétras dans le massif des Vosges, il doit tout mettre en œuvre pour empêcher son extinction.

La moitié des contributeurs favorables indiquent que leur soutien au projet est **conditionné par un renforcement important des mesures complémentaires**, notamment la LPO Grand Est et Alsace Nature identifiant les mesures suivantes :

- des lâchers dans des zones d'habitats encore favorables et proches les unes des autres, afin de faciliter les échanges entre les individus lâchés ;
- l'établissement de corridors entre les zones d'habitats favorables encore présentes dans le massif ; la mise en place d'une gestion sylvicole favorable ;
- une extension et/ou création d'aires protégées dans les secteurs favorables ;
- la limitation des dérangements grâce à l'interdiction d'accès et/ou la limitation aux zones sensibles ;
- l'abandon des projets impactants dans toute la zone de reconquête affichée tels que les nouvelles activités touristiques, projets immobiliers, via ferrata etc. ;
- le retour vers un équilibre forêt/gibier.

Avis défavorables :

Principaux arguments des avis défavorables (en nombre de réponses)



Cette consultation publique a également donné lieu à 811 contributions défavorables au projet de renforcement de Grand Tétras dans le massif.

Ainsi, 572 contributeurs s'accordent pour dire que le massif vosgien n'est plus en capacité d'accueillir le Grand Tétras et que la **dégradation des écosystèmes** est à l'origine de la disparition de l'oiseau. Nombreux estiment que les facteurs de déclin ne vont pas s'atténuer qu'ils vont même augmenter pour certains, ils citent principalement :

- le **changement climatique et la hausse des températures**, souvent perçus comme des causes majeures de la disparition du Grand Tétras. Les références bibliographiques relatives à la capacité du Grand Tétras à s'adapter aux conditions climatiques du massif des Vosges font débat ;
- le **dérangement engendré par la fréquentation** : tourisme, loisirs, avions de chasse, véhicules motorisés, engins forestiers, trafic (notamment la route des crêtes), chiens... les nuisances engendrées par l'activité humaine sont pointées du doigt comme prépondérantes dans la disparition de l'espèce et en forte augmentation sur le massif ;
- la **destruction, la fragmentation et la gestion des habitats** défavorables ou inadaptés au Grand Tétras ;

- **l'augmentation de la prédation** : gibier, lynx, loup, méso-prédateurs. Ce point fait débat dans les contributions, certains sont inquiets et ne souhaitent vraiment pas d'intervention, d'autres estiment que sans intervention l'opération est vouée à l'échec ;
- l'évolution de la cueillette **des myrtilles** induisant des dérangements et la perte de ressource alimentaire pour l'espèce.

REPONSE :

- **Changement climatique et hausse des températures :**

La question de compatibilité des effets du changement climatique sur le Grand Tétras et son habitat avec le projet de renforcement avait été posée par le CSRPN et le CNPN dans leurs avis. Elle a fait l'objet d'un examen approfondi dans le dossier complémentaire déposé par le PNR des Ballons des Vosges.

Les références mobilisées dans ce dossier confirment que le Grand Tétras n'est pas directement sensible au réchauffement du point de vue physiologique mais peut subir les effets d'une altération de son habitat lui-même impacté par le changement climatique. Ceci étant, les données de présence et l'analyse des diagrammes ombrothermiques indiquent que le Grand Tétras est présent dans une aire de répartition vaste, y compris dans des régions méridionales. Ces données attestent d'une relative « plasticité » climatique du Grand Tétras.

Par ailleurs, plusieurs références indiquent que dans certains massifs les noyaux de population de Grand Tétras montent en altitude mais elles n'établissent pas de lien entre ce phénomène et les effets du changement climatique. Ces remontées du Grand Tétras en altitude apparaissent davantage liées aux changements d'usage du territoire.

En outre, le groupe scientifique a réalisé une analyse prospective concernant l'avenir des peuplements forestiers susceptibles d'accueillir le Grand Tétras dans les Vosges (Christian Piedallu, AgroParisTech, octobre 2023). Sur le sapin et le hêtre, les données traitées suggèrent qu'il n'y aura probablement pas de dépérissements généralisés d'ici 30 ou 40 ans sur cette zone. L'avenir de l'épicéa est nettement plus sombre, mais c'est une essence plus marginale sur la zone Tétras et, en outre, largement favorisée par l'homme depuis un siècle à des altitudes trop faibles selon son auto-écologie. En ce sens, le changement climatique sanctionne plutôt une erreur de gestion passée. Ces éléments ne plaident donc pas pour une disparition de l'habitat du Grand Tétras d'ici 30-40 ans.

En définitive, si ces éléments peuvent apparaître rassurants du moins aux altitudes les plus élevées du massif des Vosges, les effets du changement climatique sur le projet reste incertain et devront faire l'objet d'un suivi attentif dans le cadre d'une approche expérimentale.

- **Dérangement engendré par la surfréquentation :**

La compatibilité entre le niveau de fréquentation dans les habitats du Grand Tétrás et le projet de renforcement est une question qui a également été posée par le CSRPN et le CNPN dans leurs avis. Elle a donc également été approfondie dans le dossier complémentaire.

Le PNRBV a rassemblé l'ensemble des données de fréquentation disponibles sur les sites du Tanet-Gazon du Faing et du massif du Grand Ventron. Ces différents éléments permettent d'objectiver un niveau de fréquentation variable dans le temps mais relativement faible sur les sites en dehors des sentiers balisés, à plus forte raison au cours de la période sensible.

Ces données confirment que l'état actuel de la fréquentation sur ces 2 sites s'est amélioré dans les deux Réserves Naturelles Nationales grâce aux avancées de la réglementation, de la canalisation, de la signalétique et de la présence sur le terrain (sensibilisation et surveillance). Il manque des données précises sur les chiffres de la fréquentation globale à l'échelle du massif. Suite à la journée Biodiversité des préfets du Grand Est le 13 septembre 2023, a été acté la mise en place d'un groupe de travail qui doit constituer un observatoire des fréquentations du massif.

En outre, une revue bibliographique a permis de rassembler toutes les connaissances à date sur l'effet des dérangements sur les individus de Grand Tétrás. Le dérangement occasionne une perte directe et une fragmentation des habitats liées aux infrastructures ainsi qu'une sous-utilisation des habitats favorables attenants, assimilables à l'extrême à une perte d'habitat. Il importe donc de limiter les nouvelles infrastructures et de canaliser la fréquentation. Cependant, il ne faut pas oublier que le Grand Tétrás fait aussi preuve de plasticité dans sa proximité avec l'humain (distance de fuite diminuée, taux de reproduction meilleurs dans certains cas dans les zones dérangées). Enfin, force est de constater que les connaissances manquent encore pour expliciter et quantifier les liens existants entre les réponses comportementales et physiologiques relevées au niveau des individus, et les réponses constatées au niveau des populations. L'exemple des Pyrénées montre qu'on peut, à certaines conditions, maintenir des noyaux de population fonctionnels dans des domaines skiables (Brenot et al., 1996 ; et expériences en cours dans les stations de ski de Superbagnères, Barèges-La Mongie, Hautacam dans le cadre du projet Interreg Habios).

Là encore, si ces éléments sont rassurants pour ce qui concerne les massifs sur lesquels l'opération de renforcement pourrait être engagée, cela n'exempte pas de poursuivre les efforts pour améliorer la gestion des fréquentations dans les milieux naturels les plus sensibles du massif. C'est un axe prioritaire du plan d'action qui accompagne le projet de renforcement. Des mesures d'accompagnement ont d'ores et déjà été mises en oeuvre sans attendre le lancement de l'opération car il s'agit de mesures sans regret pour la biodiversité du massif (ex : adoption d'un nouveau

schéma de circulation de la RNN du Grand Ventron; augmentation des moyens humains pour la surveillance et la médiation de la RNN du Tanet Gazon du Faing).

- **l'augmentation de la prédation**

La question de la prédation fait l'objet d'un chapitre dédié dans le dossier complémentaire déposé par le PNR des Ballons des Vosges (voir chapitre 12 - évaluation des risques du projet).

La pression de prédation sur le Grand Tétras ne fait aujourd'hui pas l'objet de suivi dans le massif des Vosges. Dans ce contexte, l'opération débutera par un suivi précis de cette pression de prédation. Des mesures correctrices seront envisagées le cas échéant, à la lumière des résultats des premiers lâchers.

Certains affirment que le Grand Tétras a disparu du massif, d'autres estiment que la population actuelle est vouée à disparaître au vu du seuil de viabilité annoncé par l'UICN. Selon eux, les populations autochtones ont déjà disparu, il s'agit donc d'un plan de « réintroduction » et non de « renforcement ».

REPONSE : Les derniers résultats de suivi de l'espèce coordonnés par le Groupe Tétras Vosges indiquent qu'il reste des indices de présence.

Remis dans le contexte de la stratégie globale de renforcement du Grand Tétras, les opposants au projet s'indignent de cette proposition très tardive, qui intervient dans un contexte de **quasi-disparition de l'espèce** au cœur d'un **environnement inadapté** à l'accueil de nouveaux individus.

Le deuxième argument à l'encontre du projet, mentionné 208 fois, concerne le **coût du projet**. Celui-ci est considéré trop élevé, dans un contexte de réduction des dépenses publiques (et notamment en matière de biodiversité et protection de l'environnement). Deux-cent-un contributeur proposent d'investir cet argent dans **d'autres projets en faveur de la biodiversité**. Certains estiment que cet argent devrait permettre la valorisation **d'autres secteurs** (santé, éducation, développement économique...).

REPONSE :

Pour 2024 et 2025, le coût de l'opération technique de renforcement est estimé à 100 000 €/an. Un coût supplémentaire de 100 000 € / an est à prévoir pour le pilotage et le suivi scientifique des opérations (dont le recrutement d'1 chef de projet au PNRBV).

Le coût total des mesures d'accompagnement (dont la plupart sont des mesures « sans regret » qui devraient être réalisées avec ou sans renforcement du Grand Tétras) est estimé à 380 000 € / an sur les 2 premières années.

L'essentiel des dépenses prévues dans le projet concerne donc des actions nécessaires avec ou sans Grand Tétras pour l'amélioration de la qualité des habitats forestiers du massif.

Pour lancer l'opération, les crédits du « fonds vert biodiversité » pourront être mobilisés. Il s'agit de crédits consacrés aux opérations de renforcement et de réintroduction d'espèces sauvages dans le milieu naturel. Le budget 2024-2025 prévoit également le montage d'un programme européen pour consolider et renforcer les financements sur les trois années suivantes du projet. Un plan de financement est proposé au dossier et il a mobilisé déjà plusieurs financeurs.

Un grand nombre de répondants mettent en avant l'historique de la stratégie de protection du Grand Tétras en France et à l'étranger, et 76 évoquent plusieurs tentatives de réintroduction soldées par des échecs.

REPONSE :

Le dossier du PNR complète le recueil des opérations de renforcement qui ont été réalisées partout dans le monde et par le passé sur le Grand Tétras, ainsi que sur d'autres tétraonidés. Un premier recueil avait été réalisé dans l'étude de faisabilité du projet.

Les protocoles et les premiers résultats des opérations en cours (Pologne, Allemagne, Belgique) sont également présentés. Les résultats de ces projets sont variables et à projeter sur le long terme (20-30 ans). Outre la disponibilité en habitats favorables deux principaux facteurs semblent déterminer la réussite des projets : l'origine et le nombre des oiseaux lâchés, et le fait que l'on introduise des oiseaux sauvages. Cela confirme que la diversité génétique et la richesse allélique des populations est déterminante.

Au-delà de la question du bien-fondé théorique du projet de translocation, beaucoup de contributeurs ont évoqué leur inquiétude à propos de l'opération concrète de translocation des individus depuis la Norvège.

Le questionnement sur le **bien-être des animaux transloqués** est revenu dans 65 contributions, et font état d'inquiétudes sur les conditions de transport, le stress engendré par la capture, le déplacement et la capacité de survie des oiseaux introduits dans ce nouvel environnement.

La majorité des contributeurs défavorables au projet estiment **que les chances de survie et de reproduction des oiseaux réintroduits sont quasi-nulles**. De plus, il n'est

pas certains que ces animaux sauront se reproduire avec les individus vosgiens (différence de comportement, difficulté d'adaptation des nouveaux arrivants à leur nouvel environnement, éloignement génétique).

Les contributeurs expriment de manière plus globale le **manque d'une réflexion éthique** lors de l'élaboration du projet (responsabilité de l'Homme, rôle à jouer, légitimité de l'intervention).

REPOSE :

Le protocole de capture, de transport et de lâcher a été élaboré et sera mis en œuvre conformément aux meilleurs techniques disponibles et éprouvées lors des précédentes opérations du même type réalisées à travers le monde. Ces techniques permettent de limiter au maximum le stress des oiseaux. Une équipe de vétérinaires a participé à l'élaboration de ce protocole et suivra l'ensemble de l'opération.

Il est précisé que le Grand Tétras est une espèce chassée en Norvège et que les oiseaux capturés pour le renforcement de la population des Vosges seront décomptés du quota de chasse en Norvège.

Les oiseaux capturés seront adultes, sauvages et donc très peu imprégnés par l'homme. Il n'est pas possible d'anticiper totalement le comportement de ces individus lors de leur introduction dans le milieu naturel vosgien. Toutefois, l'expérience et les références scientifiques montrent que les individus sauvages et adultes sont particulièrement résistants (taux de survie la première année après lâché élevé).

Il est précisé que, chaque oiseau introduit étant équipé d'une balise GPS, il sera aisé, en cas de mortalité, d'en identifier la cause et de faire évoluer le projet afin de limiter davantage la mortalité précoce des oiseaux.

Les **sites annoncés pour les lâchers** font également l'objet de débats. Parfois considérés inadaptés à l'accueil du Grand Tétras, certains contributeurs proposent des alternatives.

REPOSE :

Les difficultés exprimées pour ce qui concerne la réalisation du renforcement sur le massif du Tanet Gazon du Faing pourraient être prises en compte pour la décision.

Enfin, **l'impact environnemental du projet** (émission de gaz à effet de serre, perturbation des écosystèmes) est également un sujet de préoccupation revenu à plusieurs reprises dans les contributions.

III – Conclusions et suites données au projet compte tenu des résultats des consultations locales

Les avis restent partagés sur ce projet qui mobilise fortement les acteurs locaux et le public comme l'indique le fort niveau de participation à ces consultations locales.

Les questions posées par les acteurs tout au long de ces consultations ont été collectées par le PNR des Ballons des Vosges et étudiées dans le cadre du dossier complémentaire produit en 2023 sur la base des recommandations des avis des conseils scientifiques nationaux et régionaux de protection de la nature. Les réponses apportées dans ce dossier ne sont pas toujours convaincantes pour certains acteurs tandis que d'autres estiment que le projet a été amélioré et mieux justifié.

Il ressort des consultations que l'acceptation locale au projet semble en place sur le massif du Grand Ventron, alors que le contexte social et politique sur le massif du Tanet Gazon du Faing n'apparaît pas compatible à ce stade avec une mise en œuvre sereine de ce projet.

Aucun élément technique nouveau susceptible de remettre en cause le projet n'est mis en avant pendant cette phase de consultation, mais il apparaît nécessaire d'adapter le phasage du projet pour une mise en œuvre uniquement dans les secteurs où le contexte socio-économique n'est pas défavorable au projet. A ce stade, il apparaît nécessaire de limiter le démarrage du renforcement au massif du Grand Ventron et de poursuivre le dialogue territorial sur le massif du Tanet Gazon du Faing pour envisager des sites de lâchers dans ce secteur si le contexte s'améliore.

Comme indiqué dans le projet, il est à noter que ce projet est expérimental et qu'il fera l'objet d'un suivi annuel détaillé et, le cas échéant, d'adaptations techniques, au fil de l'opération, tenant compte des résultats de ce suivi. En particulier, c'est un projet évolutif quant aux sites de lâchers compte tenu du dialogue territorial nécessaire avant l'introduction de Grand Tétras dans le milieu naturel.

Les observations émises par le public ainsi que l'ensemble des avis émis par les organisations consultées sur ce projet ont été transmis et pris en compte par la Préfète des Vosges, autorité compétente pour l'autorisation de ce projet.

